



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Installation
du comité départemental
de pilotage et de suivi
du plan de relance**

Dossier de presse

**Quimper
9 décembre 2020**

Sommaire

1. Présentation et organisation des travaux du comité.....	3
2. La dynamique des appels à projet pour les entreprises.....	4
3. Territorialiser et accompagner les collectivités locales grâce aux contrats de relance et de transition écologique.....	5
4. Mobiliser tous les acteurs par « 1 jeune 1 solution ».....	6

Présentation et organisation des travaux du comité

Suite au comité de pilotage régional tenu le 3 décembre à Rennes, **le comité départemental de suivi et du pilotage du plan de relance rassemble :**

- les parlementaires : députés et sénateurs,
- les élus locaux : conseil régional, conseil départemental, association des maires du Finistère, association des maires ruraux du Finistère, Brest Métropole, Quimper Bretagne Occidentale, EPCI,
- les représentants des chambres consulaires : CCIMBO, Chambre d'agriculture, chambre des métiers et de l'artisanat,
- les partenaires sociaux : CFE-CGC, CFTC, CGT, CFDT, FO, Solidaires29, MEDEF, CPME, U2P, CAPEB, FFB,
- les opérateurs de l'État : Pôle Emploi, BPI, Banque des territoires, ADEME, Banque de France, ANCT, Agence de l'eau, Office français de la biodiversité (OFB),
- et les services de l'État dans le département : préfet, sous-préfets du département, DDFIP, directions départementales interministérielles et unités départementales.

Cette instance a pour objectifs de :

- diffuser et rendre lisibles les dispositifs du plan de relance ;
- mobiliser les acteurs du territoire pour que le plan de relance bénéficie très concrètement à tous ;
- permettre le partage d'expérience de ceux qui ont déjà pu bénéficier du plan de relance ;
- faire remonter les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre effective du plan.

Afin que **la mise en œuvre du plan de relance réponde à l'exigence de cohésion, une conférence sociale de suivi du plan de relance sera mise en place** et associera les partenaires sociaux aux côtés des représentants des collectivités locales et des services de l'Etat.

Les travaux du comité seront organisés autour de 5 groupes thématiques de suivi : économie et compétitivité, transition écologique, transition agricole et cohésion et l'observatoire de la commande publique.

Les informations sur le plan de relance dans le Finistère sont disponibles sur : <https://www.finistere.gouv.fr/Actualites/Plan-de-relance>

La dynamique des appels à projets pour les entreprises

Les appels à projets clôturés

La première vague de l'AAP Territoires d'industrie (150M€) a permis à 4 projets finistériens représentant 22 M€ d'investissements, d'être financés :

- ENERGIE TRANSFERT THERMIQUE à Ploudalmézeau (équipements de transport en vrac) pour un projet d'extension de ses capacités de production (800 000 €)
- ETPACK SPRINTER à Saint-Evarzec (équipements d'emballage et de pesage) pour la construction d'une nouvelle usine destinée à augmenter les capacités de production (580 000 €)
- MENUISERIES DE L'ATLANTIQUE à Landivisiau (menuiserie, PVC) pour la création d'un nouveau site industriel destiné à augmenter la productivité (800 000 €)
- MIXAL à Rédéné (menuiseries extérieures) pour la création d'une nouvelle ligne de fabrication (800 000 €).

Dans le cadre de l'appel à projets (AAP) « DSIL relance », les priorités de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ont été regroupées autour de trois objectifs principaux : transition écologique, résilience sanitaire et patrimoine culturel.

L'enveloppe complémentaire de 17 016 692€ allouée au Finistère a abouti au dépôt de près de 300 demandes au titre de cette seconde vague aboutissant à 145 opérations proposées à la programmation (pour un montant total d'investissement local de 85,5M€), répartis de la façon suivante entre les trois objectifs prioritaires :

- Transition écologique : 9 672 596€ (57,4%)
- Résilience sanitaire: 3 652 386€ (21,7%)
- Patrimoine culturel : 3 324 932€ (19,7%)

Les appels à projets en cours

D'autres AAP sont actuellement en cours notamment :

- « résilience »,
- « automobile et aéronautique »,
- « BCIAT (aides à l'investissement et au fonctionnement pour soutenir la décarbonation de l'industrie)
- AAP eau potable (Agence de l'eau),
- investissement dans la production d'énergie renouvelable par les réseaux de chaleur,
- AAP « Briques technologiques et démonstrateurs »
- aide en faveur des investissements de transformation vers l'industrie du futur (robots, cobots, fabrication additive, réalité virtuelle ou augmentée, réseaux de capteurs, logiciels de conception, etc.)

et une enveloppe complémentaire « Territoires d'industrie ».

Plusieurs projets finistériens ont candidaté à ces différents AAP.

Tous les éléments concernant les appels à projets en cours (liens, calendrier) sont disponibles sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/calendrier-appels-projets>

Les AAP à venir :

De nouveaux AAP vont être lancés dans les prochaines semaines notamment pour la **rénovation thermique des bâtiments communaux et intercommunaux.**

Pour le Finistère, le montant de cette enveloppe au titre de la DSIL 2021 s'élèverait entre 10 et 12M€ et à 4M€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID).

Ce financement concernera prioritairement les projets atteignant une cible de 30 % de réduction de la consommation énergétique.

D'autres appels à projets sont annoncés :

- restructuration, réhabilitations lourdes des logements sociaux,
- AAP régional recyclage des friches,
- modernisation des abattoirs,
- aides au renouvellement des agro-équipements nécessaires à la transition agro-écologique.

Territorialiser et accompagner les collectivités locales grâce aux contrats de relance et de transition écologique

Le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire.

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire dans une approche transversale en matière de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique, de revitalisation, de mobilités, de culture, de santé, de sport, d'éducation.

Les projets portés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels afin de s'inscrire dans la stratégie bas-carbone et biodiversité. La transition écologique doit être l'axe transversal des CRTE.

La durée du CRTE sera de 6 ans et le périmètre ne pourra être inférieur à la maille intercommunale. L'objectif est la couverture de tous les territoires d'ici le 30 juin 2021.

Le préfet entamera les consultations avec les élus pour déterminer les périmètres pertinents au 15 janvier 2021.

Mobiliser tous les acteurs par « 1 jeune 1 solution »

Pour aider les 750 000 jeunes arrivés sur le marché du travail en septembre 2020 mais aussi ceux qui sont aujourd'hui sans activité ou formation, le Gouvernement mobilise un budget de 6,7 milliards d'euros, soit un triplement des moyens consacrés aux jeunes.

Le plan 1 jeune 1 solution, lancé le 23 juillet 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune. Il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc. afin de répondre à toutes les situations.

Les 3 axes du plan 1 jeune 1 solution

Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle

- Une compensation de charge de 4 000 euros pour tout jeune recruté entre août 2020 et janvier 2021.
 - **dans le Finistère, 2 061 dossiers ont été déposés au 28 novembre**
- Une aide exceptionnelle de 5 000 euros pour recruter un alternant de moins de 18 ans (en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) ou de 8 000 euros pour recruter un alternant de plus de 18 ans.
 - **dans le Finistère, 1 533 dossiers ont été déposés au 28 novembre**
- Le dispositif « emploi franc + » : entre le 15 octobre 2020 et le 31 janvier 2021, le dispositif emploi franc est renforcé avec le déploiement de « l'emploi franc + » avec une aide versée à l'employeur qui est revalorisée lorsqu'il recrute un jeune de moins de 26 ans (en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois).
- Des missions d'utilité sociale pour jeunes en quête de sens, avec la mise en place de missions de service civique supplémentaires pour permettre à des jeunes de s'engager dans des associations.
- La création d'emplois pour les jeunes de moins de 25 ans dans le monde du sport dans le cadre de l'action de l'Agence Nationale du Sport (ANS), au sein des associations sportives locales.

Orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs d'avenir

- de nouvelles formations qualifiantes vers les métiers d'avenir grâce au Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) : 100 000 nouvelles formations qualifiantes ou pré-qualifiantes seront proposées aux jeunes sans qualification ou en échec dans l'enseignement supérieur.
- des formations dans le secteur du soin pour doubler les capacités de formation des aides-soignants, des infirmières et des auxiliaires de vie dans les 5 prochaines années.
- des formations numériques pour les jeunes non-qualifiés.
- des parcours personnalisés pour les décrocheurs entre 16 et 18 ans.
- des places de formation supplémentaires pour poursuivre des formations en études supérieures, en CAP et BTS à la rentrée 2020.
- Doublement du nombre d'élèves bénéficiaires des cordées de la réussite et des parcours d'excellence.

Accompagner plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi en construisant 300 000 parcours d'insertion sur mesure

- renforcement des dispositifs d'inclusion durable dans l'emploi : Parcours Emploi Compétences (PEC) et Contrat Initiative Emploi (CIE).
- augmentation importante des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi : Garantie jeunes ; parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) ; doublement de l'accompagnement intensif jeunes (AIJ) mis en place au sein de Pôle emploi (focus ci-dessous).
- renforcement de l'accompagnement de jeunes vers une qualification en vue d'un emploi dans les métiers d'encadrement du sport ou de l'animation en finançant le parcours SESAME.

Les premiers résultats sont notables dans le Finistère

Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs. A l'entrée dans le PACEA, le conseiller détermine, au moyen des conclusions du diagnostic initial, la durée de la ou des premières phases d'accompagnement. Ces phases sont adaptées aux projets et aux attentes du jeune.

Au 2 novembre, 2 717 jeunes bénéficient d'un PACEA dans le Finistère.

La Garantie jeunes, mise en œuvre par les missions locales, est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 ans à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET). Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter les démarches d'accès à l'emploi.

Au 31 octobre, 626 jeunes sont entrés en garantie jeunes dans le Finistère.

L'accompagnement intensif jeunes (AIJ) est un dispositif mis en place par Pôle emploi pour aider les jeunes à retrouver plus rapidement un emploi. Un conseiller Pôle emploi spécialisé utilise des méthodes d'accompagnement pour apprendre à mettre en avant les points forts et les atouts, enseigner les différentes techniques de recherche d'emploi et pour aider à comprendre les attentes des recruteurs ou encore élargir les cibles professionnelles des jeunes.

Deux types d'accompagnements sont proposés, en collectif sous forme de club ou en individuel.

Au 31 août, 939 jeunes sont suivis en AIJ dans le Finistère.

Service civique : une mission d'utilité sociale

Pour permettre à des jeunes de s'engager dans des associations, des missions d'utilité sociale supplémentaires sont mobilisables par les jeunes en quête de sens. 373 missions de service civique supplémentaires, d'une durée moyenne de 8 mois, seront mises en place en sus des 1 318 initialement programmées en 2020.

Au 1^{er} octobre, 208 jeunes ont signé une mission de service civique dans le Finistère.

Retrouvez les informations sur 1 jeune 1 solution sur <https://www.1jeune1solution.gouv.fr/>

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

42, boulevard Duplex
29320 QUIMPER Cede